



Problème pas de facture d'eau

Par **thier74**, le **12/07/2013 à 17:25**

bonjour,rnrnje suis propriétaire d'une maison mitoyenne,en 2008 j'ai fait installé un deuxième compteur d'eau à mon nom.en effet c'était la guerre avec mon voisin pour les factures!rndonc je suis allé en mairie pour faire installer ce compteur.depuis sa mis en place je n'ai jamais reçu de facture et j'ai de l'eau!!!rnil faut savoir qu'à la même période (2008)j'ai fait un dossier de surendettement suite à perte d'emploi de ma femme et donc mes crédits ont été bloqués par la banque de France.je pensai alors normal de ne rien recevoir.rnà partir de 2012 tout c'est remis en place pour mes crédits mais je ne reçoit toujours pas de facture d'eau de la mairie,alors maintenant j'ai peur de la facture!!!!rnil faut savoir que j'ai fait toutes les démarches administrative pour l'installation de ce compteur.rncdt

Par **pbjardin**, le **17/07/2013 à 14:43**

le mieux est se rapprocher du Médiateur de l'eau qui traite les litiges liés à l'eau et/ou de l'assainissement (ex : facturation élevée suite à une fuite, consommation inhabituelle non expliquée, contestation de relevé...). Il peut être saisi par tout abonné ou par l'association de consommateurs qui le représente. Les deux parties restent libres de suivre l'avis rendu et, en cas de désaccord, elles peuvent décider de porter le litige devant les tribunaux. L'avis du Médiateur ne pourra être produit que si les deux parties sont d'accord.rnPlus d'infos sur : <http://www.activeau.fr/mediateur-eau-litige-facture-eau-fuite.htm>